



Le tribunal correctionnel de la juridiction de Port-au-Prince a ordonné, mardi, au président de la République de prendre une ordonnance pour faciliter la comparution au tribunal, de certains hauts fonctionnaires de l'État, à titre de témoins, a appris l'agence Haïti Press Network.

Les fonctionnaires visés par cette mesure sont, entre autres, Laurent Salvador Lamothe, Premier ministre et également ministre de la Planification; Wilson Laleau, ministre de l'Économie, et ministre a.i du Commerce ; Florence Duperval Guillaume, ministre de la Santé ; Jacques Thomas, ministre de l'Agriculture ; Magalie Racine, ministre des Sports; et Charles Castel, gouverneur de la Banque centrale.

Ces derniers doivent répondre aux questions de la justice – comme témoins – dans l'affaire judiciaire opposant le ministère public à la famille présidentielle Sophia St-Rémy Martelly et son fils Olivier Martelly, prévenus d'usurpation de fonction au préjudice de Enold Florestal.

En fait, après environ trois heures de débats [contradictoires] entre les deux parties, le juge siégeant, Jean Serge Joseph, a rendu un jugement avant-dire droit ordonnant au ministère public de prendre les mesures que de droit pour permettre la comparution [physique] des témoins : des ministres et des directeurs généraux concernés du gouvernement.

Haïti : Nouveau rebondissement dans l'affaire de la famille présidentielle, accusée de corruption

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 03 Juillet 2013 13:36

Le magistrat Joseph s'est référé à l'article 400 du code d'instruction criminel (CIC) pour prendre cette décision, car a-t-il précisé, « les témoins sont les yeux et les oreilles de la justice ».

La décision du juge Jean Serge Joseph va dans le même sens de la demande de la partie civile, qui avait souhaité que le garde des sceaux de la République soit ordonné à prendre des dispositions pour que le président puisse autoriser la comparution des membres du gouvernement au tribunal, à titre de témoins.

Les avocats Michel André et Newton Louis St-Juste ont salué l'ordonnance du magistrat Jean Serge Joseph, qu'ils considèrent comme une avancée pour l'appareil judiciaire.

Ils avaient dénoncé la première dame Sophia St-Rémy Martelly et son fils Olivier Martelly, conseiller de son père président, pour leur implication [présumé] dans des cas de corruption, d'usurpation de fonction.

Dans ce cas de figure, il reste à savoir pour l'instant si le chef de l'État Michel Joseph Martelly, qui fait de l'État de droit son cheval bataille, agréera la demande du tribunal.

Sylvestre Fils Dorcilus